## Un droit naturel pour une justice universelle ?

## Questions

1. Donnez des exemples de lois injustes. Précisez dans quel pays et à quelle époque.

Nous pouvons prendre comme exemple les lois ségrégationnistes aux États-Unis au 20's, ou en Afrique du Sud jusqu'à l'abolition de l'apartheid. De même les lois racistes et antisémites de l'Allemagne nazie dans les années 1930-40.

- 2. Qu'est-ce qui vous a permis d'affirmer que ces lois étaient injustes ?
  - 2.1 À quel critère vous êtes-vous référé?

Ces lois apparaissent comme injustes pour différentes raisons. Elles sont inéquitables, inégalitaires, discriminantes et donc manquent d'universalité. Or une loi doit avoir un caractère universel sinon elle n'est tout au plus qu'une règle particulière avec ses exceptions. De plus ces lois manquent d'humanité et semblent plutôt motivées par la haine.

- 2.2 Pourquoi jugez-vous que ce critère est supérieur à ces lois et même au droit positif d'où elles sont issues? Le critère de l'universalité, que l'on retrouve dans l'humanité puisqu'elle renvoie àtous les êtres humains, est nécessairement supérieur aux lois de tel ou tel pays, à tel ou tel moment. Cela n'empêche nullement un État de s'y référer ou de s'efforcer d'en penser les principes comme dans la <u>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen</u>.
  - 3. Livrez quelques arguments deux ou trois de ceux qui critiquent la notion de droit naturel. Arguments dans le texte ou les vôtres.

Ceux qui critiquent la notion de droit naturel, et donc d'un droit universel, arguent soit que cette notion ne renvoie à rien de réel — la nature humaine n'ayant pas d'existence réelle et ses lois n'étant en rien normatives — soit que c'est un idéal qui n'a rien d'universel mais qui s'est constitué au sein d'une culture, avec son histoire et ses valeurs.

4. Quelle réponse Leo Strauss oppose-t-il à ceux qui critiquent le droit naturel ?

Leo Strauss oppose à ceux qui critiquent l'idée d'un droit naturel que notre jugement critique est capable de prendre du recul face à « l'idéal de notre société ». Il en conclut qu'il y a « dans l'homme quelque chose qui n'est point totalement asservi à sa société ». Il appelle cet étalon de justice « droit naturel » et nous pouvons supposer que ce « quelque chose » en l'homme est sa raison, universelle.

## Recherche

1. Donnez des exemples de valeurs universelles de justice sur lesquelles tous les hommes pourraient s'accorder.

Nous pouvons citer la liberté, l'égalité et l'équité, la tolérance et le respect ; le droit de vivre, d'accéder aux soins et à l'éducation par exemple.

2. Cherchez des textes ou des auteurs qui promeuvent ou ont promu de telles valeurs.

Les Constitutions de certains États promeuvent de telles valeurs, principalement parce qu'elles intègrent ou prennent en préambule la <u>Déclaration des droits de l'homme et du citoyen</u>

Nous pouvons citer la <u>Constitution française</u>, la <u>Déclaration d'indépendance américaine</u> mais aussi les philosophes et leurs œuvres, du 18<sup>e</sup>s. essentiellement, qui ont permis de fonder dans l'universel ces textes politiquement constitutifs. Exemples:

- Montesquieu, <u>L'Esprit des lois</u>.
- Rousseau, Le Contrat social.
- Condorcet, De la nature des pouvoirs politiques dans une nation libre